POINT
DE LA QUESTION
SUR
LES COLONIES.

ASSEMBLÉE NATIONNALE.

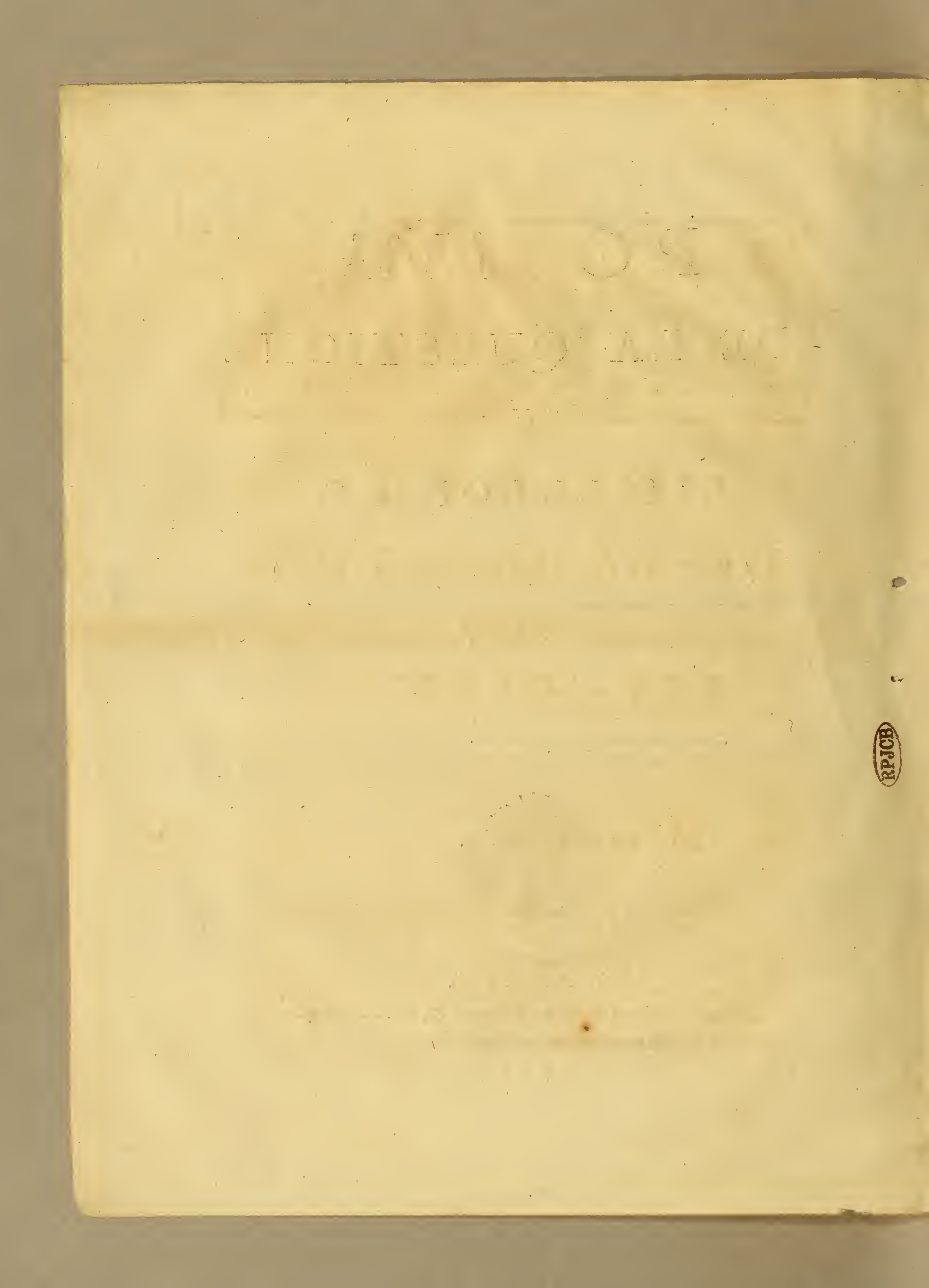
Par M. DE LONGCHAMP, Colon de Leogane, Isle Saint-Domingue.

Je ne fais pas de coalition, mais j'exprime un vœu patriotique.



A PARIS,
De l'Imprimerie de SEGUY-THIBOUST, Place Cambray.

1790.


RPJCB



POINT DE LA QUESTION *SUR* LES COLONIES.

MESSIEURS,

Au milieu des crises nombreuses qui nous agitent, celle dont les Colons sont l'objet va vous occuper.

Daignez, parmi la foule d'écrits dont on vous inonde, distinguer quelques observations d'un *Colon* désintéressé, impartial, & qui gémit de voir des plans ennemis se réaliser de plus en plus.

Je remonte à l'Arrêt du 30 Août 1784. Avant cette époque, les loix d'entre la Mere-Patrie & les Colonies, aſſujettiſſaient ces dernieres à l'échange de leurs denrées contre celles de France; nous étions, quoique ſéparés par l'Océan, unis par les rapports du commerce; & malgré l'influence miniſtérielle deſpotique, nous conſervions une fraternité proſpere.

Il vint à la tête de quelques hommes, d'établir un ſyſtême de *concurrence mitigée*, & de le faire adopter par M. de Caſtres.

En conſéquence, on permit aux étrangers d'importer dans nos Colonies concurremment avec nos Négocians Français, mais on ne permit aux Colons de donner en échange aux étrangers que nos ſirops, nos eaux-de-vie de ſucre & de l'argent.

J'ai démontré juſqu'à l'évidence, & j'ai eu pour moi tout le Commerce, même les premiers Commis inſtruits que cet Arrêt informe, enfant de la cupidité,

1°. Ruinoit le Commerce de France;

2°. Introduiſoit une contrebande néceſſaire;

3°. Rendoit à l'étranger ce que nous payons à la Mere-Patrie;

4°. N'étoit d'aucun avantage pour le Colon.

1°. Il ruinoit le commerce de France,

En ce que l'Anglo-Américain n'ayant à faire qu'un

voyage de douze jours ; ayant un moindre eſpace à parcourir, un moindre danger à courir, moins d'avaries à eſſuyer ſous tous les rapports, pouvoit baiſſer momentanément la main ſur toutes les marchandiſes en concurrence avec la France : c'eſt ce qui eſt arrivé. Les Armateurs Français, dégoutés de ne pas trouver leurs produits ni leurs retours ordinaires, ont ceſſé leurs tranſports; perte premiere pour le commerce, perte retombante ſur les Poſſeſſeurs des matieres premieres, ſur les Fabricans, ſur les Manipulateurs, ſur les Acheteurs, ſur les Pacotilleurs de France.

2°. Il introduiſoit une contrebande néceſſaire.

Le Commerce de France n'apportant plus les objets de néceſſité aux Colonies, il a fallu s'en pourvoir auprès de l'Etranger. La maſſe des ſirops, & enfin des objets dont la vente étoit permiſe aux termes de l'Arrêt, n'équivalant pas à la maſſe des beſoins, il a fallu ſolder en argent; mais nous n'avons pas d'argent en Amérique, il a donc encore fallu, ou manquer du néceſſaire en ſuivant la loi, ou l'enfreindre pour avoir ce néceſſaire.

C'eſt ce qui eſt arrivé; on a voulu l'empêcher, les troubles s'en ſont enſuivis, parce que néceſſité contraint la loi.

3°. Il rendoit à l'Etranger ce que nous payons à la Mere-Patrie.

Sans doute en donnant nos denrées premieres & coloniales en échange à l'Etranger, nous en privons la Mere-Patrie; nous privons le fiſc des droits impoſés : tout l'avan-

tage que l'on tire des Colonies va donc à cet Etranger aux dépens du Français.

4°. Il n'étoit d'aucun avantage pour le Colon.

Cela eſt tout ſimple : au moment de la concurrence l'Etranger nous a tout offert à la baiſſe; ſe trouvant ſeul, & le Colon dans la diſette, il a impoſé la loi; on lui a acheté à tout prix avec les conditions qu'il a voulu y mettre.

Cet Arrêt étoit donc déteſtable, il a occaſionné tous nos maux.

Examinons ce qui a ſuivi.

Déjà depuis quelques années, l'Angleterre voit avec peine, que des liaiſons commerciales ſont établies entre la France & les Anglo-Américains. La perte de ces belles Provinces n'eſt point effacée, même par le ridicule traité de Commerce, qui nous rend le jouet des Anglois eux-mêmes.

Que cherche donc l'Angleterre? A réparer ſes dommages aux dépens de la France; & l'on y donne à plein colier.

De tout tems, nos Iſles à ſucre ont fait l'objet de leur jalouſie; comme les Iſles à épiceries, ont occaſionné leurs guerres avec la Hollande.

Il n'étoit pas facile de s'emparer de nos poſſeſſions, il étoit plus aiſé d'y inſpirer la révolte dans les Noirs, le déſeſpoir dans les Blancs.

Voici le raiſonnement Anglois.

La France s'occupe de ſa régénération! A beaucoup d'énergie, elle joindra beaucoup d'exaltation! Jettons-en avant une idée bien métaphyſique; que nos meilleurs Ecrivains s'échaffaudent ſur les horreurs *privées* qui ſe commettent dans nos Iſles; diſons que les Noirs ſont nos freres; invoquons l'humanité, ce mot tant de fois proſtitué! .....

Ayons des Chefs de Secte, & nous aurons des Sectaires! L'eſprit du François, ſaiſit avec avidité; il ſe jettera à corps perdu, dans un ſyſtême, que la bonté de ſon cœur lui rendra plus cher encore.

Il ne s'appercevra pas qu'il attaque une propriété dont il eſt reſponſable; il voudra bouleverſer, détruire! On ſouſcrira comme pour une nouvelle croiſade!....

De leur côté, les propriétaires crieront à l'aſſaſſinat, ils montreront de l'énergie; nos *bouches*, nos *écrivaſſeurs payés*, étoufferont à coup de ſillogiſme, ces réclamations juſtes.

Les Colons ſeront au déſeſpoir, ils déſerteront leur ancienne patrie, ils ſe donneront à nous, & nous nous vengerons, avec avantage, des Américains qui nous ont quitté, & des Français, qui ont aſſuré leur liberté à notre détriment.

Alors, plus de Marine parmi nos ennemis, parce qu'elle n'aura plus d'aliment. Plus de commerce, plus d'échange, plus d'interloppe.

Nous ſeuls, nous régirons ces côtes ſuperbes, formées par la nature, pour donner à la France l'Empire des mers.

Nous abſorberons le numéraire des Français, & leurs

productions territoriales, feront un gage pour nos fuperfluités.

Et cela eft arrivé, & vous avez Meffieurs à décider.

Je n'ignore pas que les Colonies vont peut-être trop loin; mais c'eft que vous les avez oubliées, & que celui qui eft au défefpoir, n'a pas le tems d'attendre.

D'abord, je répondrai aux Anglais.

Votre projet eft découvert, car......

Auffi-tôt que dans une de vos feffions, vous avez donné cette impulfion machiavelifte, & que votre argent & l'enthoufiafme l'ont fait adopter chez nous; vous l'avez détruite, vous avez raffuré votre Commerce, vous l'avez prefque mis dans la confidence.

2°. Dans le moment où vous nous prêchiez l'abolition de la Traite, vous avez conclu un traité avec l'Efpagne, pour fournir les Noirs dont elle a befoin, ce qui eft renouveller l'*affiente.*

3°. Jamais Négres ne furent plus cruellement traités, que dans vos poffeffions, & fur-tout à la Jamaïque.

4°. Jamais Navigateurs n'en ont plus perdu que vous dans le paffage, par vos mauvais traitemens & votre avarice.

5°. Jamais Brocanteurs ne furent plus Maquignons que vous, & plus trompeurs; en telle maniere que vous êtes difcrédités, même fur la côte d'Or; & à plus forte raifon, dans nos Ifles.

6°. C'eft qu'au moyen de vos comptoirs, vous commettez des violences pour les enlever.

Vous

Vous n'avez rien de pareil à reprocher aux Français! Mais vous êtes jaloux, vous voyez votre puiſſance s'enfuir, votre dette nationale vous effraye, vous n'avez pas nos reſſources; & j'oſe le dire, (malgré vos forfanteries) notre amour pour la Patrie. Vous êtes égoïſtes de ſang-froid; & ce n'eſt qu'en produiſant chez nous l'effervefcence, que vous pourrez remplir vos vues perfides.

Cela n'arrivera pas.

Je viens à la France, & je lui dis :

Oublież-vous que nous ſommes vos enfans, les freres de vos enfans? Oubliez-vous que nous n'avons qu'un même vœu, qu'une même patrie?

Pourquoi nous méconnoiſſez-vous?

Si je parle de nos droits : nous ſommes hommes.

Si je parle de nos propriétés, elles ſont inviolables.

Si je parle de votre avantages?....

Sans nous, votre balance de commerce eſt de trente millions, *au-deſſous*, vous les ſoldez en argent à l'Etranger; & indépendamment de ce que nous payons au fiſc public, nous vous donnons (vos proviſions faites) quatre-vingt millions, qui rempliſſent votre vuide. Nous faiſons vivre cinq millions de vos habitans : votre Marine ſe forme avec nous : vos Armateurs, vos Commerçans s'enrichiſſent : les Propriétaires que vous avez dans votre ſein y répandent le fruit de nos labeurs; nous n'abſorbons pas votre numéraire; nous ſommes pour vous l'abeille induſtrieuſe!.....

Vous nous rendez, direz-vous, les richeſſes de votre ſol pour celles du nôtre.

Erreur: vous avez beſoin de nous; & nous c'eſt par fraternité que nous achetons de vous, à grands frais.

Le bled, qui croîtroit au centuple chez nous.

Le vin, que vos Commiſſionnaires empoiſonnent, en le frelattant.

La brique & la tuile, que nous fabriquerions auſſi bien que vous.

Les viandes ſalées, qui nous coûteroient moins à notre porte.

Les toiles, dont l'Inde nous fourniroit.

Les vivres qui ſont à côté de nous.

Les outils, les fers, que nos Ouvriers, que nos Négres même travaillent.

Les matériaux de toute eſpece, qui ne ſeroient pour nous qu'un objet d'échange, & ſans dépenſe.

La morue ſalée, que nous aurions à Terre-Neuve, meilleure, & ſans frais.

Les autres poiſſons, que nous pêchons dans nos parages, ou dans les parages limitrophes.

Les huiles, les graiſſes, les ſuifs, que nous pouvons fabriquer ou remplacer.

Les étoffes, les ſuperfluités, que nous proſcrirons par des Loix ſomptuaires.

La protection : quelle eſt la Nation qui ne nous protégera pas à pareil prix.

J'ajoute : que vos Philoſophes, apprentifs Adminiſtrateurs, apprentifs Commerçans, apprentifs Hommes d'Etat, ne voyent pas qu'ils nous réduiſent au déſeſpoir, qu'ils ſervent vos ennemis & les nôtres, qu'ils prêchent l'aſſaſſinat, & que mourir pour mourir, nous devons eſſayer d'être libres..... ou de mourir.

Cherchant cependant à tout pacifier, j'embraſſe les Colons, & je leur dis..... freres :

Vous êtes Français ; déſabuſez vos freres, faites-leur concevoir,

Que le Négre eſt chez vous plus heureux que douze millions de nos Compatriotes, de nos Cultivateurs.

Que l'intérêt perſonnel, cette loi du Propriétaire, aſſure leur exiſtence & leur ſort précieux.

Que c'eſt un bonheur pour eux que l'établiſſement de la Traite, puiſque tout ce qui ſe tranſporte ſur notre ſol échappe aux horreurs d'une mort inévitable ; que la population des Négres eſt doublée depuis ce Commerce ; que les autres Sauvages ſe détruiſent avec cette prétendue liberté, qui conſiſte à s'entretuer pour une bête fauve à la chaſſe.

Dites à vos Concitoyens, que vous voulez être unis à la France, recevoir la Conſtitution, participer à la régénération ; mais que vous demandez, par rapport aux

convenances, au climat, à tous les rapports des localités, l'avantage de vous organiser, d'après les bases posées par l'Assemblée Nationale, dont vous reconnoîtrez les Décrets, toutes les fois que vous serez représentés comme Citoyens actifs dans son sein. C'est ce que l'on a accordé à la Ville de Paris.

Jurez de ne jamais vous séparer de cette France, où vous avez des peres, des freres, des amis, des propriétés; jurez de répandre votre sang pour la Patrie, qui n'a jamais cessé d'être la vôtre.

Jurez le maintien des propriétés !....

Jurez enfin la fidélité à la Nation (c'est-à-dire à vous-même), à la Constitution, à la Loi, au Roi.

Que le serment civique soit affermi dans vos climats brûlans par cette énergie qui vous est naturelle.

En me résumant.

C'est à vous, auguste Assemblée, à qui je dois un hommage, & après vous avoir représenté;

Que les Colons ont d'éternels reproches à faire au ci-devant Ministère:

Que les prétendus Députés à l'Assemblée Nationale, n'ont été élus, ni librement, ni au scrutin, ni par une convocation légale des Colons propriétaires.

Que les Colons ne sont donc nullement représentés:

Qu'ils sont des individus libres comme les Habitans de la France.

Qu'ils ſe regardent, par leurs propriétés, comme partie intégrante de la Commune de France, puiſque dès long-tems les titres, les qualités ſont abrogés entr'eux pour prendre la qualité générique d'Habitans .... d'hommes!.....

Que plus que d'autres ils ont gémi ſous le poids du régime ariſtocratique & du pouvoir arbitraire :

Que leurs Nègres ont été juſqu'ici moins eſclaves qu'eux-mêmes.

Que leur utilité eſt eſſentiellement liée à ce grand Royaume :

Que le Commerce eſt l'ame de l'Etat :

Que des paradoxes, quelques lumineux, quelques ſcintillans qu'on les ſuppoſe, ne militent pas contre des faits :

Que le grand problême qu'il y avoit à réſoudre, eſt ; *ſi les Colonies produiſent plus qu'elles ne coûtent*, & qu'à cet égard le problême eſt réſolu.

J'oſe prendre la liberté de vous propoſer le projet de Décret ſuivant.

L'Aſſemblée Nationale conſidérant que toutes les Colonies ne ſont que des fractions de la Monarchie françoiſe, plus ou moins approximées, mais qu'elles ont la Patrie pour mere commune.

Qu'elles ont avec tous les François un droit égal à la liberté des individus & à la régénération de l'Empire.

Décréte.

Que tous les Habitans des Colonies ſeront aſſimilés aux

Citoyens de la France, dans tous les cas prévus & déterminés par la Loi.

Qu'ils feront également repréfentés à l'Affemblée Nationale.

Qu'on formera parmi eux des Départemens & des Diftricts.

Qu'attendu leur régime particulier & leur localité, ils préfenteront inceffamment des projets d'organifation particuliere, que l'Affemblée décretera, que le Roi fanctionnera, & d'après lefquels ils feront régis.

Qu'ils feront le ferment civique, ne devant fe regarder que comme François.

Que l'Arrêt du 30 Août 1784 fera provifoirement fupprimé, fauf les précautions ultérieures que prendra l'Affemblée Nationale fur le rapport du Comité qu'elle aura chargé d'examiner les plans propofés par les Députés des Colonies.

Qu'il ne feront plus foumis à l'arbitraire d'un feul homme, mais qu'ils exifteront fous la fauve garde de la Nation & fous l'égide de la Conftitution.

Que la traite des Nègres eft confervée, fauf les modifications qui feront convenues par rapport au fervage des individus & le refpect dû à la qualité d'homme.

Ces Décrets rédigés dans votre fageffe, dans votre pleine fcience & puiffance, MESSIEURS, préviendront un fchifme

dangereux, préjudiciable pour tous, utile à nos ſeuls ennemis

Je ſuis, avec le plus profond reſpect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
DE LONGCHAMP,

Colon de l'Iſle Saint-Domingue.